

06-24

Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL

Membres en exercice : 11 - Présents : 08 - Procurations : 2 - Votants : 10

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 02 FÉVRIER 2024

Date de convocation

18 janvier 2024

Date d'affichage

18 janvier 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt quatre, le 02 février, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Joëlle TSCHUDI, M. Pascal GALLIOT, Mme Nadège ZIMMERMANN, M. Fabien BARI,, M. Sébastien GADOT,, Mme Armelle LE GAL, M. Azzedine AZZOUG.

Étaient absents excusés avec procuration : Mme Patricia FALLENOT (donne procuration à M. Samuel GOMES), Mme Pamela GRIDEL (donne procuration à Mme Joëlle TSCHUDI),

Absents : M. Jean-Pierre SCHWARTZ,

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. Sébastien GADOT.

Autorisation de M. le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR à hauteur de 25% et au titre du Conseil départemental du Doubs (C@P25, Amendes de Police et OPSA), pour le projet de mise en sécurité de la RD 463,
Délibération N°06-24

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'historique du dossier Projet de sécurisation des Routes départementales RD 463 et RD 210 entrepris par le groupe de travail composé de plusieurs élus du conseil municipal et ayant nécessité en 2021 une étude d'avant-projet détaillée, confiée à l'entreprise Bureau du Paysage. Il rappelle que cet avant-projet avait été voté le 22 Octobre 2021 (délibération 33-21) et avait été transmis dans la foulée au Conseil Départemental du Doubs en vue d'une demande de subvention au titre des Produits des amendes de police, destinés à subventionner les aménagements de sécurité sur les routes départementales.

Monsieur le Maire rappelle également que le Département du Doubs accompagne les communes dans leurs projets d'amélioration de la sécurité via le programme des Opérations Partenariales de Sécurité en

Agglomération (OPSA). A l'occasion de ces opérations ou dans le cadre d'un simple aménagement de sécurité, le bloc communal peut bénéficier d'une aide financière au titre des Produits des amendes de police dont le Département assure chaque année la répartition au bénéfice des projets des communes de moins de 10 000 habitants. Compte tenu du montant particulièrement important des crédits alloués par l'Etat au titre de ce dispositif en 2021 et dans l'objectif d'une consommation optimale, le Département nous avait invité à déposer le dossier de demande d'aide au titre des projets d'aménagement de sécurité envisagés sur la commune de BADEVEL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental du Doubs a octroyé en décembre 2022 à la commune de Badevel une première subvention de 29 486 € au titre des Produits des amendes de police de l'année 2021, après avoir confirmé que le projet était toujours d'actualité au sein de la commune de Badevel, pour une mise en oeuvre sur les années 2023 et 2024.

Il conclut que cette première subvention obtenue marque l'inscription du projet de la Commune de Badevel dans la feuille de route des travaux à réaliser sur notre secteur et donc le début du projet pour le Conseil Départemental du Doubs.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que d'autres dispositifs d'aides complémentaires aux Produits des amendes de police peuvent être sollicités auprès :

- du Conseil départemental du Doubs :
 - Réfection Bande de roulement "Routes départementales" (OPSA),
 - Mise en sécurité des piétons (trottoirs VC, RD, RN), Voies douces pour déplacements du quotidien et connexions entre communes, création et rénovation des réseaux d'eaux pluviales (DETR),
- de la Préfecture du Doubs (DETR) au titre des dispositifs suivants : Mise en sécurité des piétons (trottoirs VC, RD, RN), Voies douces pour déplacements du quotidien et connexions entre communes, création et rénovation des réseaux d'eaux pluviales

Monsieur le Maire expose donc le dossier de demande de subventions intitulé **"Badevel / Réfection de voirie, aménagements de sécurité et mobilités douces RD 463 et RD 210"** préparé par la Commune de Badevel. Il informe le Conseil Municipal des estimations des dépenses prévisionnelles envisagées, dépenses réactualisées en novembre 2022 par l'entreprise Bureau du Paysage, eu égard aux augmentations des coûts des matières premières et de main d'œuvre des entreprises du secteur des Travaux Publics.

Monsieur le Maire présente les détails des travaux prévus dans le projet, le calendrier prévisionnel ainsi que les co-financements à solliciter, sachant qu'il faudra recourir à l'emprunt pour couvrir la part d'autofinancement de la commune. Il s'agit donc de réaliser les travaux suivants :

SECTEURS	TRAVAUX VRD /	FRAIS D'ETUDES ET MAITRISE D'ŒUVRE (+/-9%)	TOTAL GENERAL € HT
RD463 : Tronçon en réfection de chaussée uniquement (à la charge du CD25)	77 370,00 €	6 963,30 €	84 333,30 €
RECAPITULATIF TRAVAUX - ESTIMATION Prix - Durée 6 mois (Juin 2024 - Novembre 2024)			
SECTEURS	TRAVAUX VRD / ESPACES VERTS	FRAIS D'ETUDES ET MAITRISE D'ŒUVRE (+/-9%)	TOTAL GENERAL € HT
RD463 : Tronçon à aménager	420 122,50 €	37 811,03 €	457 933,53 €
RD463 : TROTTOIRS : Rue de Dampierre	40 985,00 €	3 688,65 €	44 673,65 €
RD210 : TROTTOIRS : Rue de Beaucourt	33 430,00 €	3 008,70 €	36 438,70 €
TOTAL H.T.	494 537,50 €	44 508,38 €	539 045,88 €
TVA 20%	98 907,50 €	8 901,68 €	107 809,18 €
TOTAL T.T.C.	593 445,00 €	53 410,06 €	646 855,06 €

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat (Préfecture du Doubs) au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 25 % des dépenses éligibles et de différents dispositifs de subvention du Conseil Départemental du Doubs (OPSA, C@P25 et Produits des amendes de police).

Les demandes de cofinancement en € HT de cette opération d'aménagement sont décrits dans le tableau ci-dessous :

	TOTAL € HT
Auto financement Commune Badevel (51%)	319 951 €
CD 25 : Amendes police, C@P 25, OPSA (27%)	168 667 €
Etat DETR à hauteur de 25% des dépenses éligibles (22%)	134 761 €
Total	623 379 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec :

VOTES POUR : 9

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions dans le cadre de ces différents dispositifs ainsi que tout autre dispositif de subventions complémentaires permettant de réduire la part d'autofinancement de la commune.

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 06 février 2024 et publication ou notification le 06 février 2024

Le Maire,

Samuel GOMES